

Accompagnement des entreprises : retours d'expériences de la CARSAT Centre-Ouest

Pierre LAURENT

CARSAT CENTRE-OUEST

Assurance Risques Professionnels, 18 rue André Méricou 87000 LIMOGES

pierre.laurent@carsat-centreouest.fr

La CARSAT Centre-Ouest est un organisme de sécurité sociale, assureur du risque professionnel pour les salariés des entreprises du régime général. Dans ce cadre elle dispose d'un corps de contrôle (ingénieurs conseils et contrôleurs de sécurité) chargé de visiter et de conseiller les entreprises en matière de prévention des risques professionnels.

Le Centre Interrégional de Mesures Physiques de Limoges (CIMP) est une unité technique de la CARSAT spécialisée dans le domaine de l'évaluation des risques liés aux ambiances physiques : bruit, vibrations, ventilation, éclairage, glissement des sols, ambiances thermiques, rayonnements optiques artificiels, champs électromagnétiques, rayonnements ionisants. Il intervient sur toute la région Nouvelle Aquitaine.

Le questionnement concernant le radon n'est pas nouveau dans notre région puisque les départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne et des Deux-Sèvres sont particulièrement exposés aux remontées de ce gaz naturel. Cependant nous avons décidé de renforcer notre offre de service sur ce sujet pour anticiper une augmentation prévisible des sollicitations des entreprises à la suite de l'ajout du risque lié à l'exposition au radon dans la Code du Travail en juin 2018. Ainsi nous proposons désormais plusieurs formes d'accompagnements, adaptables à chaque situation : formation/information, accompagnement à l'auto-mesurage, mesures complémentaires radon, bilan des installations de ventilation, aide au choix des solutions techniques de prévention, aide financière spécifique radon. Nous illustrerons le déploiement de ces différentes aides à travers quelques exemples d'interventions au profit d'entreprises de notre région,

Notre subvention prévention radon s'adresse aux TPE/PME de moins de 50 salariés situées dans les départements suivants : Corrèze (19), Creuse (23), Haute-Vienne (87), Vienne (86), Deux-Sèvres (79), Charente-Maritime (17) et Charente (16). Elle permet de prendre en charge une partie du coût du dépistage initial, des mesures complémentaires, des travaux nécessaires dans les locaux concernés par un dépassement du niveau de référence. Elle permet de financer aussi des moyens de protection des bâtiments dès la construction. Elle est disponible jusqu'en 2027 et plafonnée à 25 000 euros par entreprise.

Chaque année depuis juin 2022, la CARSAT Centre-Ouest coorganise et coanime avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) une formation de deux jours « prévenir les risques liés à l'exposition au radon » à Limoges, avec visite des laboratoires de la société ALGADE.

Au niveau national, les centres de mesures physiques des CARSAT/CRAMIF et l'INRS constitue un réseau de correspondants en capacité de répondre aux demandes des entreprises relatives au radon.

La prise en compte de ce « nouveau » risque professionnel se fait progressivement dans les entreprises. Cependant, dans les zones géographiques les plus exposées, certaines difficultés apparaissent déjà :

- Complexité de mise en œuvre de la réglementation, en particulier lorsque le Code de la Santé Publique et le Code du Travail s'appliquent ;
- Difficultés pour trouver un prestataire compétent pour préconiser la ou les solutions adaptées à la configuration du lieu de travail à l'issue du dépistage réglementaire ;

- Difficultés pour trouver des entreprises compétentes pour réaliser les travaux nécessaires ;
- Les entreprises qui louent leurs locaux de travail sont confrontées à une complexité supplémentaire au moment de la réalisation des travaux ;
- Dans certains cas, le coût des travaux est si important que les entreprises ne peuvent pas les financer.